

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 1er juin 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absente : Suzanne Aubre, conseillère.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal de correction et des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dépôt des états financiers
 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - Aide financière à la Maison de fin de vie Marie-Pagé
 - Demande de subvention – volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
 - Offre de services – analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable

- Offre de services – contrôle qualitatif – chemin Gosford et Côte de l'Église
- Offre de services – définition d'une vision et d'un concept de développement résidentiel – secteur Larochelle
- Proposition – modification à la clôture du terrain de balle
- Consultation écrite – dérogation mineure
- Dérogation mineure – 852 rue Principale
- Dérogation mineure – 3360 rue Principale
- Permis de rénovation (PIIA) – 324-328 rue Principale
- Guide de l'Association du Lac William
- Semaine québécoise des personnes handicapées
- Adhésion au Regroupement Estrie-Montérégie « Solution UMQ » en assurances collectives
- Réorganisation – responsable aux loisirs
- Travaux d'entretien – branches nos 33 et 34 du cours d'eau Provencher
- Engagement des animateurs – camp de jour
- Réouverture du bureau municipal au public

- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2020-06-146 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-147 Adoption du procès-verbal de correction

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'approuver le procès-verbal de correction dressé par la secrétaire-trésorière relatif à la résolution no 2020-05-143 pour la Programmation de la TECQ 2019-2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-148 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 1^{er} juin 2020.

Aucune question n'a été reçue.

2020-06-149 États financiers 2019

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2019 de la municipalité de Saint-Ferdinand tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton soient déposés et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-150

Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d'informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-151

Aide financière à la Maison de fin de vie Marie-Pagé

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à la Maison de fin de vie Marie-Pagé pour leur campagne de financement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-152

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Que madame Chantale Genest, directrice des travaux publics et des infrastructures, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-153

Offre de services - analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable

Considérant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui impose aux responsables des prélèvements d'eau visés de réaliser une analyse de vulnérabilité de leurs sites de prélèvement d'eau potable;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de services pour la réalisation de cette analyse, soit :

Englobe Corp.	13 000 \$ (taxes en sus)
Akifer	18 820 \$ (taxes en sus)

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de retenir l'offre de services de Englobe Corp. no 2020-P046-0078 au montant de 13 000 \$ (taxes en sus) pour l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-154

Mandat à Les Services EXP inc. - contrôle qualitatif

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour effectuer le contrôle qualitatif de divers travaux d'infrastructures et de voirie pour 2020;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de services pour réaliser ce mandat :

Les Services EXP	: Côte de l'Église	: 14 895.01 \$
	Chemin Gosford	: 11 046.80 \$
Englobe Corp.	: Côte de l'Église	: 19 124.83 \$
	Chemin Gosford	: 13 564.41 \$

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services de Les Services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif de divers travaux d'infrastructure et de voirie pour le projet « Côte de l'Église, segment 11 » au montant de 14 895.01 \$ (taxes incluses) et pour le projet « chemin Gosford, segments 66, 67 et 68 » au montant de 11 046.80 \$ (taxes incluses) conformément à leur offre de services datée du 19 mai 2020 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour lesdits travaux par les personnes habiles à voter (si requis) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-155

Offre de services - définition d'une vision et d'un concept de développement résidentiel - secteur Larochelle

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir l'offre de services de La Boîte d'urbanisme du 21 mai 2020 au montant de 5 215.20 \$ (taxes en sus) pour la définition d'une vision et d'un concept de développement résidentiel en ce qui concerne le secteur Larochelle correspondant à la zone R-12. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-156

Proposition - modification à la clôture du terrain de balle

Attendu que la municipalité a adressé une demande de prix pour des modifications à la clôture du terrain de balle;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de retenir la proposition de la compagnie Inter Clôtures Bois-Francis du 10 mai 2020 au montant de 10 093.48 \$ (taxes en sus) pour les travaux à la clôture du terrain de balle, soit : fermer la clôture du côté du champ gauche, rehausser l'arrêt de balle pour qu'il atteigne 20 pieds de haut, ajouter une grande porte d'accès telle que l'existante après la remise située dans le champ droit et remplacer la grande porte près du banc des joueurs par une porte double avec astragale au milieu. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-157

Consultation écrite - dérogation mineure

Considérant que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que

référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

Considérant que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 375 rue Principale, Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0, à l'attention de Sylvie Tardif ou par courriel (stardif@stferdinand.ca), à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires sera expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins

de statuer sur la demande de dérogation mineure. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-158 Dérogation mineure - 852 rue Principale

Attendu que Julie Bisson a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation de la résidence existante avec une marge de recul latérale (nord-ouest) de 1,07 mètre normalement prescrite à 2 mètres afin de régulariser une situation existante localisée au 852 rue Principale sur le lot 333-1-1, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 mai 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Julie Bisson et localisée au 852 rue Principale sur le lot numéro 333-1-1, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence dans la marge de recul latérale (nord-ouest) à 1,07 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-159 Dérogation mineure - 3360 rue Principale

Attendu que Bertrand Couture et Louise Leclerc ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'installation d'une piscine avec une marge de recul latérale de 1,21 mètre normalement prescrite à 2 mètres localisée au 3360 rue Principale, sur le lot 621-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 8 mai 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Bertrand Couture et Louise Leclerc et localisée au 3360 rue Principale sur le lot numéro 621-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'installation d'une piscine hors-terre dans la marge de recul latérale à 1,21 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-160 Demande de permis de rénovation - 324-328 rue Principale (PIIA)

Attendu que Vicky Boilard et Jacques Blondeau ont déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement extérieur et isoler la résidence localisée au 324-328 rue Principale sur les lots 468-1-P et 470-2, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ladite résidence n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Vicky Boilard et Jacques Blondeau et localisée au 324-328 rue Principale sur les lots 468-1-P et 470-2, canton d'Halifax, soit acceptée pour le remplacement du revêtement extérieur et l'isolation de la résidence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-161 Guide de l'Association du lac William

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser 400 \$ à l'Association du lac William inc. pour une publicité dans leur guide 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-162 Semaine québécoise des personnes handicapées

Considérant qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours.

Considérant que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

Considérant que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

Sur proposition de Jean-Paul Pelletier, il est résolu de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-163 Adhésion au Regroupement Estrie-Montérégie « Solution UMQ » en assurances collectives

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* de la municipalité de Saint-Ferdinand et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

Attendu que suite à un appel d'offres public, Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15%;

Attendu qu'advenant que la municipalité de Saint-Ferdinand joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

Que, en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

Que ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15% des primes totales versées par la Municipalité de Saint-Ferdinand durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc.;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de Saint-Ferdinand se joint. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-164

Réorganisation – responsable aux loisirs

Attendu que la municipalité a réalisé un plan stratégique et un plan marketing dans lesquels le développement touristique et culturel constitue un vecteur de développement important;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut inclure un mandat de développement touristique et culturel à celui des loisirs;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que le conseil municipal abolisse le poste de responsable aux loisirs à partir du 7 juin 2020;

Que le conseil municipal crée le poste de coordonnateur en loisir, culture et tourisme à partir du 8 juin 2020;

Que Geneviève Paradis soit nommée à ce poste le 8 juin 2020, le tout selon les modalités de la Politique salariale en vigueur au sein de la municipalité.

Que le directeur général soit mandaté pour signer tout document relatif à cette décision pour et au nom de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-165

Travaux d'entretien – branches nos 33 et 34 du cours d'eau Provencher

Attendu que des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement des branches nos 33 et 34 du cours d'eau Provencher;

Attendu que les frais reliés à ces travaux seront assumés par les intéressés au projet en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander à la MRC de L'Érable de prendre en charge le dossier des travaux d'entretien des branches nos 33 et 34 du cours d'eau Provencher. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-166

Engagement des animateurs (camp de jour)

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu :

D'engager Gabrielle Beaudoin comme animatrice en chef à compter du 9 mars jusqu'au 14 août 2020 selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine au taux horaire de 15.85 \$;

D'engager les animateurs suivants à compter du 25 juin jusqu'au 14 août 2020 selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine : Eddy Moore, Camille Hamel, Rosalie Provencher et Laurie Jeanne Beaudoin (à titre de remplaçante) au taux horaire de 13.85 \$, Laurie Marcoux au taux horaire de 13.60 \$; Maély Dion, Alyka Benoit, Thomas Blondeau, Jordan Léveillé et Amélie Marcoux (à titre de remplaçante) au taux horaire de 13.35 \$, Annie-Pierre Clavet et Emmy Faucher au taux horaire de 13.10 \$(première année).

D'annuler la résolution 2020-03-86 adoptée le 9 mars 2020 relative à l'engagement de Gabrielle Beaudoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-167

Réouverture du bureau municipal au public

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que l'accès au bureau municipal soit permis aux citoyens à compter du 2 juin 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2020-06-168

Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de mai 2020 tels que présentés pour un montant de 488 926.55 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-06-169

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.